

# LES TRAVAUX ET CHANTIERS EN VILLE

Le centre médico-social rénové



Premier étage du centre médico-social

Depuis le mois de juin, le centre médico-social (CMS) connaît d'importants travaux de modernisation. L'accueil a été complètement réorganisé avec un accès pour personnes handicapées, un ascenseur et des sanitaires pour personne à mobilité réduite (PMR). Les nouveaux locaux ont été aménagés, tout comme la salle de soins, plus spacieuse. Des nouveaux cabinets médicaux et des vestiaires aux normes pour le personnel

La première phase des travaux a été livrée fin septembre, le centre sera complètement opérationnel d'ici début décembre.



## D'autres travaux



Tout au long de l'année, les agents des ateliers municipaux réalisent des travaux notamment dans les écoles pour assurer l'entretien et veiller à la sécurité des bâtiments. Ces missions évitent ainsi de recourir à des entreprises privées et donc de lourdes dépenses.

Ainsi, la **Maison de la citoyenneté** connaît actuellement des travaux d'aménagement intérieur et la réfection complète des circulations au 1<sup>er</sup> étage de la **mairie**.

À la résidence Jean Lebas, tous les blocs autonomes de sécurité ont été changés et l'éclairage de secours a été mis aux normes. A l'**école élémentaire Danton**, il y a eu réfection des murs et mise en peinture du préau, elle est également équipée de robinets de radiateurs thermostatiques.

Du côté de l'**école élémentaire Jacob 1**, il y a eu habillage des parois intérieures du hall d'entrée. Les faux plafonds de la cuisine de la **Maison de la petite enfance** ont été remplacés.

Enfin, pour procéder à des économies d'énergie, des LED ont remplacé des luminaires sur plusieurs sites. Dans plusieurs établissements de la ville, des mises aux normes électriques ont été effectuées en plus de diverses opérations de déménagement et de maintenance.



Travaux d'aménagement à la Maison de la citoyenneté

## NOUVELLE ENQUÊTE PUBLIQUE

### POUR LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Dans le cadre de sa politique de préservation et de valorisation du cadre de vie, la Ville a souhaité réviser son règlement local de publicité (RLP).

Cet outil de planification vise à améliorer l'image du territoire en luttant contre les nuisances visuelles, tout en favorisant le développement économique et commercial de la commune. Son champ d'action porte sur les dispositifs visibles depuis la voie publique : publicités, enseignes et pré-enseignes. Il permet de définir des zones particulières (zones commerciales, secteurs pavillonnaires etc.), où des prescriptions spécifiques, plus restrictives que la réglementation nationale, peuvent être imposées.

Pour rappel, la compétence RLP a été transférée à l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Grand Est. L'EPT a repris la main sur cette révision, en relation étroite avec la Ville, et s'est engagé à la mener à bien.

Une large concertation accompagne cette révision. Suite à la première enquête publique de 2017, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable. Pour assurer la stabilité juridique de la procédure, l'EPT et la Ville ont souhaité arrêter un nouveau projet intégrant l'ensemble des remarques issues de la consultation des personnes publiques associées et de la première enquête publique.

Une nouvelle enquête publique sera donc relancée du **21 novembre 2018 au 7 janvier 2019** durant laquelle vous pourrez consulter le dossier du projet n°2 de RLP, à l'Hôtel de Ville. Des permanences auront lieu le 21 novembre de 14h à 17h30, le 3 décembre de 14h à 17h30, le 15 décembre de 9h30 à 12h30 et le 7 janvier de 14h à 17h30.

